

27.—Accusations, condamnations et pourcentage des acquittements en ce qui concerne les crimes et délits, par provinces, douze mois terminés le 30 septembre 1923-1925.

NOTA.—Les données du tableau ci-dessous ne comprennent pas les jeunes délinquants.

Provinces.	1923.			1924.			1925.		
	Accu- sa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.	Accu- sa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.	Accu- sa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.
	nomb.	nomb.	p. c.	nomb.	nomb.	p. c.	nomb.	nomb.	p. c.
Ile du Prince-Edouard.....	18	13	27.8	29	25	13.8	10	3	70.0
Nouvelle-Ecosse.....	636	400	36.9	789	595	24.6	827	624	24.6
Nouveau-Brunswick.....	206	148	28.1	261	224	14.2	296	244	17.5
Québec.....	3,501	2,655	24.1	3,440	2,729	20.7	4,233	3,084	27.1
Ontario.....	9,185	6,886	24.9	9,409	7,180	23.7	9,838	7,751	21.2
Manitoba.....	1,419	1,094	22.9	1,405	1,160	17.4	1,445	1,215	15.9
Saskatchewan.....	1,587	1,446	8.8	1,849	1,647	10.9	1,791	1,654	71.7
Alberta.....	1,753	1,424	18.6	1,887	1,423	24.6	1,571	1,254	20.2
Colombie Britannique.....	1,443	1,116	22.5	1,588	1,265	20.3	1,669	1,384	17.0
Yukon.....	2	1	—	9	9	—	2	2	—
Territoires du Nord-Ouest.....	9	5	44.4	1	1	—	3	3	—
Canada.....	19,759	15,188	23.0	20,667	16,258	21.3	21,685	17,219	25.9

Classification des crimes et délits graves.— Sous le système usité au Canada, les crimes et délits graves constituent six catégories principales, savoir: attentats contre les personnes, attentats contre la propriété avec violence, attentats contre la propriété sans violence, attentats criminels contre la propriété, faux et usage de faux, autres crimes et délits graves. Dans les première, troisième, quatrième et sixième catégories, les condamnations ont augmenté entre 1923 et 1925; par contre, elles ont décliné dans les deux autres catégories. Remarquons tout spécialement que les condamnations pour distillation illicite, au nombre de 220 en 1921, sont montées à 1,068 en 1923, 955 en 1924 et 548 en 1925. Le tableau 28 présente le détail des condamnations, pour chaque crime ou délit, et le tableau 29 relate les suites données aux poursuites; on y voit notamment que le nombre des femmes condamnées est passé de 1,765 en 1921 à 1,609 en 1922, à 1,609 en 1923, 1,826 en 1924 et 2,035 en 1925. Enfin, le tableau 30 nous renseigne sur la situation sociale des condamnés: métier ou occupation, état civil, degré d'instruction, âge, sobriété, lieu de naissance, religion, etc.

28.—Crimes et délits par catégories, exercices terminés le 30 septembre 1923-1925.

NOTA.—Les jeunes délinquants ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessous.

Classification.	1923.		1924.		1925.	
	Accusa- tions.	Condam- nations.	Accusa- tions.	Condam- nations.	Accusa- tions.	Condam- nations.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
CLASSE I—ATTENTATS CONTRE LES PERSONNES.						
Meurtre.....	47	15	61	22	54	18
Tentative de meurtre.....	30	15	30	12	26	11
Homicide non prémédité.....	79	38	86	25	76	37
Avortement et suppression d'enfant.....	23	12	39	20	31	20
Viol et autres attentats à la pudeur.....	624	365	639	385	639	395
Proxénétisme.....	35	19	29	14	44	21
Bigamie.....	77	56	65	49	41	34
Coups et blessures graves.....	249	157	236	148	222	128
Violence contre femmes ou filles.....	93	63	87	65	90	66
Voies de fait graves.....	615	382	579	388	608	414
Voies de fait sur la police.....	245	217	487	442	489	439
Rixe.....	1,208	920	1,315	1,052	1,213	996
Refus de pourvoiraux besoins de la famille.....	271	212	250	201	283	237
Abandon du foyer par le mari.....	9	7	13	11	15	15
Autres attentats contre les personnes.....	155	97	148	95	110	77
Total.....	3,760	2,575	4,064	2,929	3,941	2,908